

L'Éducation nationale doit reconnaître l'offensive islamiste à l'école et y répondre fermement

*Communiqué de presse commun Unité Laïque et Union des Familles
Laïques*



BY L'UFAL - UNION DES FAMILLES LAÏQUES

27 OCTOBRE 2022



L'école publique fait l'objet d'une nouvelle offensive politique planifiée et concertée, orchestrée par les réseaux islamistes, qui utilisent les adolescents pour attaquer frontalement la loi du 15 mars 2004 « encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ».

Depuis cette rentrée scolaire, une épidémie de port de signes religieux (abayas ou qamis) et de tentatives de prières dans les locaux scolaires touche certains élèves. Elle est propagée par les réseaux sociaux et donne lieu à des « défis » ouvertement contraires au code de l'éducation, qui interdit « les comportements constitutifs de pressions sur les croyances des élèves ou de tentatives d'endoctrinement de ceux-ci »

(...)« dans les écoles publiques et les établissements publics locaux d'enseignement, à leurs abords immédiats et pendant toute activité liée à l'enseignement. »

Les provocations se multiplient et les revendications religieuses prennent un caractère de plus en plus radical, à Nanterre, à Clermont-Ferrand et ailleurs. Dénoncée par les associations laïques dès 2015, cette offensive s'amplifie à l'heure où en Iran, par leur combat, les femmes et les hommes de ce pays font apparaître le caractère patriarcal, sexiste, intégriste du voilement des femmes.

Très récemment, deux notes officielles (Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation et Renseignements territoriaux), ont alerté les services de l'État sur cette « stratégie d'entrisme salafite-frériste » (du nom des principales tendances de l'islamisme) utilisant les réseaux sociaux pour manipuler les jeunes. Près de 20 ans après, le constat fait en 2003 par le rapport Stasi s'impose toujours : « Oui, des groupes extrémistes sont à l'œuvre dans notre pays pour tester la résistance de la République et pour pousser certains jeunes à rejeter la France et ses valeurs ».

L'école publique peine à préserver la neutralité de son territoire, lieu privilégié de l'émancipation et de la liberté de conscience. Les porteurs de vêtements religieux sont trop souvent autorisés par des autorités et des équipes éducatives débordées, défailtantes voire complices à pénétrer dans les établissements.

La commémoration de l'assassinat de Samuel Paty par un islamiste fanatique le 16 octobre 2020, donne une dimension particulièrement inquiétante à ce qui ne relève désormais plus de « l'esprit de contradiction propre à la jeunesse ». Cet attentat a montré qu'il peut régner, dans certains établissements scolaires, une atmosphère empoisonnée entretenue à bas bruit par l'islamisme, que les services de l'État n'ont su ni apprécier correctement, ni contrer.

La loi du 15 mars 2004 se voulait une réponse claire à cette menace pour la République via son école. Elle a rétabli la tranquillité dans les établissements et protégé la liberté des jeunes filles pour près de vingt ans. Elle mettait fin à 15 ans de renoncements devant l'offensive amorcée dès 1989 par les « foulards de Creil », quand le ministre Jospin,

se dérobaant aux responsabilités incombant à l'État, les renvoyait, par sa circulaire du 12 décembre 1989, aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives, les chargeant de décider au cas par cas.

Or que dit aujourd'hui le ministre de l'Éducation nationale, M. Pap Ndiaye ? Il renvoie aux responsables d'établissement l'appréciation empirique du caractère religieux ou non d'une tenue vestimentaire, au-delà des quelques cas envisagés par la circulaire d'application de la loi de 2004 - c'est-à-dire selon des critères proprement subjectifs. À ces agents de gérer, en première ligne, les pressions, les comportements agressifs, les tensions entre élèves et direction, ou, dans le jargon de l'EN, les « incidents », en forte augmentation en septembre.

Il faut que le ministre prenne la mesure du problème. Il faut que la République laïque, par sa voix, fasse entendre la fermeté de ses principes. Les établissements et écoles ont besoin de consignes nationales claires. La faiblesse, la pusillanimité, la stratégie d'évitement n'ont jamais eu pour effet que de galvaniser les adversaires de la laïcité.

Les associations signataires réclament une réponse laïque et républicaine ferme et conforme à la loi, qui garantit la fraternité et permet le processus d'émancipation à l'œuvre dans l'école de la République.

Toutefois, ces mesures immédiates ne sauraient faire l'économie d'un plan massif de reconquête républicaine des quartiers, afin que l'école ne soit pas le lieu où l'on tente en vain de résoudre, en renonçant à la laïcité, la question sociale de plus en plus urgente. La République est indivisible, laïque démocratique et sociale. Chaque mot compte.
